

droit des sociétés

Par **mondon**, le **04/12/2008** à **17:56**

Bonjour à tous,

je souhaiterais avoir quelques infos sur la situation suivante :

M Serpent et Mlle Grenouille vivent conjointement depuis quelques années. Il décide de créer une Société il y a 1 an et demi avec des parts de 51 et 49% respectivement pour M serpent et Mlle Grenouille.

Or les choses évoluent et Mlle Grenouille aimerait se désengager de la société. Or M Serpent est très réticent à ceci.

Donc ma question est la suivante : quelle est la procédure légale pour réaliser ce désengagement, et pour aborder cette situation avec le moindre heurt et la plus grande rapidité.

En vous remerciant par avance et n'hésitez pas si des infos manquent !

Par **jeeecy**, le **04/12/2008** à **21:26**

les statuts de la société prévoient cette hypothèse  page not found or type unknown

Par **Murphys**, le **05/12/2008** à **08:16**

Tout dépend le type de Société. Si il s'agit d'une SAS, il faut que les statuts le prévoient expressement, dans le cas contraire, il n'y a pas de droit de substitution, et il sera impossible de sortir de la société sans dissolution, or l'un des 2 ne veut pas.

Par **Camille**, le **05/12/2008** à **11:19**

Bonjour,

Interrogez-vous sur ce que sont, officiellement, des...

[quote="mondon":4ivgbtrs]parts de ... 49% ... pour ... Mlle Grenouille.

[/quote:4ivgbtrs]

... et, comme le disent jeeecy et Murphys, plongée dans les statuts pour voir comment s'en séparer.

Par **umar**, le **20/06/2012** à **16:45**

Salut,
toujours se rappeler que la société est un contrat, revoir les termes comme affectio societatis et mutuum dissentio, revoir aussi la distinction société de capitaux et société de personne. on y verra peut-être plus clair

Par **Camille**, le **20/06/2012** à **19:47**

Re,
Oui, mais arrêtez de déterrer des vieilles files. Si vous continuez...

image not found or type unknown



les modos vont sortir leur carnet à souches !!!

[smile4]

Par **umar**, le **21/06/2012** à **15:15**

lol,
vrai de vrai. Mais je me dis que tant que la boucle n'est pas bouclée on doit toujours pouvoir épicer peaufiner pour ceux qui comme moi révisent grâce aux commentaires sur les différents forums. le juriste c'est pas le rat mais ça doit fouiner aussi, un peu, souvent. Bien des choses frère.

Par **Camille**, le **21/06/2012** à **16:05**

Re,
[citation]le juriste c'est pas le rat mais ça doit fouiner aussi[/citation]
Très juste...
Je rectifie donc...

Image not found or type unknown



[smile4]